

**Direction : Prévention et Sécurité**

**Prévention et Sécurité**

**REF : PREVSECU2009010**

**Signataire : AP/SS**

**OBJET :Evolution des points écoles**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16/07/09, criant 10 points écoles sur la commune

Considérant qu'au vu de la dangerosité de la circulation aux abords du groupe scolaire « Marc Bloch – Edgar Quinet – Albert Mathiez », il convient d'étendre le nombre d'agents présents sur ledit point école,

A l'unanimité.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'étendre le service « point école » mis en place aux abords du groupe scolaire « Marc Bloch – Edgar Quinet – Albert Mathiez ».

Le Maire